

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47^e année – N° 3 – Jeudi 23 janvier 2025

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Département de l'économie et de la santé

Directive concernant la vaccination en pharmacie du 18 décembre 2024

Le Département de l'économie et de la santé, vu l'article 9, lettre f, de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (LPMéd)¹⁾, vu les articles 24 et 26 de la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTH)²⁾, vu l'article 52 de l'ordonnance du 21 septembre 2018 sur les médicaments (OMéd)³⁾, vu les articles 45 et 47 de la loi sanitaire du 14 décembre 1990⁴⁾, vu l'article 106a de l'ordonnance du 5 décembre 2006 sur les pharmacies, les produits thérapeutiques et les stupéfiants⁵⁾, arrête:

Article premier La présente directive a pour but de préciser les modalités d'exécution nécessaires à la vaccination en pharmacie, en particulier celles concernant la

Programme Bâtiments 2025 du canton du Jura

Les propriétaires de bâtiments jurassiens peuvent bénéficier de subventions pour l'assainissement énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Afin de les renseigner, la Section de l'énergie du Service du développement territorial organise des séances d'information publique. Elles auront lieu selon le programme suivant :

- **Mardi 4 février 2025 à 19h00 à Porrentruy**, à l'aula de l'école de l'Oiselier ;
- **Jeudi 6 février 2025 à 19h00 à Saignelégier**, à la salle Saturne du Centre des loisirs ;
- **Lundi 17 février 2025 à 19h00 à Delémont**, à l'auditoire de StrateJ.

procédure d'annonce et les types de vaccins pouvant être administrés par les pharmaciens. En dehors de ces éléments particuliers, les règles de bonnes pratiques professionnelles, telles que celles relatives au stockage, s'appliquent.

Art. 2 Les termes utilisés dans la présente directive pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 3 ¹ Les pharmaciens qui réalisent les vaccinations doivent être inscrits pour cette activité dans le registre des professions médicales universitaires au sens de la LPMéd.

² Ils doivent pouvoir justifier d'une formation continue en lien avec la vaccination conforme aux exigences des filières postgrades définies selon la LPMéd.

Art. 4 ¹ Avant de pouvoir vacciner, le pharmacien doit s'annoncer par écrit auprès du Service de la santé publique et présenter un plan de situation et un protocole d'urgence lié à l'activité vaccinale ainsi qu'une description du local où les vaccinations se dérouleront.

² Il doit également fournir au Service de la santé publique en sus d'être en possession d'une autorisation d'exercer sous sa propre responsabilité professionnelle:

- a) un certificat reconnu en vaccination valide ou une attestation de suivi de la formation initiale en vaccination dans le cadre du cursus universitaire de base;
- b) un certificat BLS-AED Generic Provider valide;
- c) une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant la couverture de l'activité vaccinale.

³ Il annonce au Service de la santé publique dans les plus brefs délais tout changement important portant sur un élément visé aux alinéas 1 et 2.

Art. 5 ¹ Le local dans lequel se déroule la vaccination doit garantir la confidentialité. L'acte vaccinal doit se dérouler dans un local fermé, séparé et à l'abri du regard des clients et patients de la pharmacie.

² Le local doit disposer d'un lit ou d'un fauteuil pouvant s'incliner en position horizontale en cas de malaise. Il doit offrir l'espace nécessaire pour réaliser l'acte vaccinal dans de bonnes conditions, ainsi que pour permettre une possible intervention d'urgence par un tiers.

³ Une trousse de secours doit être disponible dans le local ou à sa proximité immédiate.

⁴ Le local doit comprendre le matériel spécifique nécessaire pour l'élimination des déchets.

⁵ Un plan de nettoyage garantissant des conditions d'hygiène adéquates doit être mis en place.

Art. 6 ¹ Les activités liées à la vaccination doivent faire l'objet de procédures claires. Elles doivent faire partie d'un concept d'assurance qualité.

² Toute vaccination doit être documentée et enregistrée dans le dossier du patient. La traçabilité du lot de vaccins utilisé doit être assurée. Le questionnaire de triage pour la vaccination établi par pharmaSuisse doit être signé par le patient. Ces documents doivent être conservés durant vingt ans.

³ Le pharmacien doit consigner les vaccinations soit sur une plateforme en ligne reconnue, soit dans le carnet de vaccination du patient.

Art. 7 Le protocole d'urgence lié à l'activité vaccinale doit être connu de l'ensemble du personnel de la pharmacie.

Art. 8 ¹ Seules les personnes âgées de plus de seize ans et ne présentant pas de risque particulier sont éligibles à la vaccination en pharmacie.

² La vaccination n'est pas soumise à ordonnance médicale.

³ Le pharmacien qui réalise les vaccinations doit fournir au patient, après évaluation de son éligibilité à se faire vacciner, les conseils et mises en garde nécessaires.

⁴ Il informe les personnes éligibles à la vaccination que les coûts de l'administration du vaccin sont en principe à leur charge. Il leur communique le tarif en vigueur avant l'acte vaccinal. Cette information peut être transmise par le personnel de la pharmacie.

⁵ Le pharmacien qui réalise les vaccinations doit adresser son patient à un médecin chaque fois que cela est indiqué.

Art. 9 Toute annonce d'un cas relevant de la pharmacovigilance doit être annoncé à l'organe compétent.

Art. 10 ¹ Seuls les vaccins autorisés par Swissmedic peuvent être administrés aux patients.

² Les vaccins contre les maladies suivantes sont autorisés sans présentation d'une ordonnance médicale, selon le plan de vaccination suisse émis par l'Office fédérale de la santé publique:

- grippe;
- méningo-encéphalite à tiques, méningo-encéphalite verno-estivale (FSME);
- hépatite A ;
- hépatite B ;
- hépatite A/B ;
- rougeole, oreillons et rubéole (uniquement rappel);
- diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite (dTpa-IPV);
- papillomavirus humains (HPV) hors programme cantonal et selon le plan de vaccination suisse;
- pneumocoques;
- zona (Herpès zoster);
- covid-19.

³ La vaccination contre le HPV peut s'inscrire dans le cadre du programme cantonal de vaccination permettant un accès gratuit pour les personnes éligibles à la vaccination à certaines conditions. Les coûts de l'administration du vaccin contre le HPV sont pris en charge par l'Etat uniquement pour les partenaires du programme.

Art. 11 La directive du Département de l'économie et de la santé du 26 janvier 2021 relative à la vaccination en pharmacie contre la COVID-19 est abrogée.

Art. 12 La présente directive entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

² Elle est communiquée :

- a) au Service de la santé publique ;
- b) au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 18 décembre 2024.

Le ministre de l'économie et de la santé : Jacques Gerber.

- 1) RS 811.11
- 2) RS 812.21
- 3) RS 812.212.21
- 4) RSJU 810.01
- 5) RSJU 812.41

Publications des autorités communales et bourgeoises

Porrentruy

**Séance ordinaire du Conseil de ville
jeudi 6 février 2025, à 19h30, à la salle
du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2^e étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 14 novembre 2024 et du 12 décembre 2024.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
 - a) M^{me} Valéria Keller, 15.8.1976, ressortissante hongroise.
 - b) M^{me} Nina Anna Biétry, 12.3.2000, ressortissante hongroise.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Fermeture de la prison de Porrentruy: une opportunité pour l'Auberge de jeunesse tant attendue ? » (N° 1278) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Quels sont les effets de la vidéo surveillance ? » (N° 1279) (PS-Les Verts).
8. Réponse à la question écrite concernant la gestion des comportements lors des matchs de hockey (N° 1281) (PS-Les Verts).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Politique touristique: Accueil, Rb&B et chambre d'hôtes » (N° 1282) (PS-Les Verts).
10. Réponse à la question écrite intitulée « Moloks, ils arrivent et après ? » (N° 1283) (Le Centre).
11. Traitement du postulat intitulé « Pour l'inscription de la Fête de la Saint-Martin au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO » (N° 1280) (PS-Les Verts).
12. Traitement de la motion intitulée « Se doter d'un outil permettant d'établir, de mettre en œuvre et de suivre un plan d'optimisation durable » (N° 1284) (Le Centre).
13. Divers.

Janvier 2025.

Au nom du Conseil de ville
La Présidente: Lisa Raval.

Saint-Brais et Haute-Sorne

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu les décisions du Conseil communal de Saint-Brais du 1^{er} juillet 2024 et du Conseil communal de Haut-Sorne du 13 septembre 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 28 novembre 2024, les restrictions suivantes sont publiées:

Chemin du Ban Saint-Brais – Sceut

- Pose du signal OSR 2.14 Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs,

avec plaque complémentaire « Bordiers et trafic agricole autorisés »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Saint-Brais et Bassecourt, le 20 janvier 2025.

Conseils communaux.

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérants: Sébastien Witschi, Route de Courgenay 20, 2942 Alle; Jessica My, Route de Courgenay 20, 2942 Alle.
Auteur du projet: Planibat sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale, d'un couvert à voitures avec réduit et d'une pergola bioclimatique; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture, aménagement d'une place en pavés filtrants avec accès et construction d'un mur de soutènement le long des limites parcellaires sud et est.

Cadastre: Miécourt. Parcelle N° 1865, sise à la rue Le Cornat 21c, 2946 Miécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogations requises: LCER (dérogation à l'alignement 5m00); article 217 du RCC; article 39 RCC (indice brut d'utilisation du sol / IBUS).

Dimensions: Longueur 11m64, largeur 11m64, hauteur 6m15, hauteur totale 8m33.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte blanc cassé, Fibrociment teinte brune; toiture: tuiles teinte grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 20 janvier 2025.

Conseil communal.

Cornol

Requérant et auteur du projet: SI Berthoud Immob SA, Rue du Prayé 5, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Transformation, changement d'affectation et réhabilitation du bâtiment N° 20 existant pour l'aménagement d'une UAPE, d'une surface d'accueil/entrée, d'une cuisine, de plusieurs studios, de deux salles d'activité, d'une cuisine/espace commun, de locaux administratifs, de plusieurs chambres, de locaux techniques et de locaux sanitaires; installation de 3 pompes à chaleur air/eau posées à l'extérieur.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 582, sise à la Rue du Château 20, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dimensions: Selon plans déposés au Bureau communal.
 Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 16 janvier 2025.

Conseil communal.

Courendlin

La présente publication a pour but de corriger le vice constaté lors de la première publication parue dans le Journal officiel N° 43 du jeudi 28 novembre 2024 soit: les gabarits n'ont pas été posés durant toute la durée de l'enquête. En conséquence, la publication est prolongée.

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Calex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mâts, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / COUD.

Dimensions: Longueur 0m60, largeur 0m60, hauteur totale 25m00.

Cadastre: Courendlin. Parcelle N° 2115, sise à la rue Pré Caqueniât, 2830 Courendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et loisirs, SAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au **3 février 2025**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 23 janvier 2025.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Roland Baumann, Bergers 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: André Scherrer, Bergers 1, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert pour une voiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2799, sise à la Rue des Bergers 3, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: RCC article 61 (distances par rapport aux équipements).

Dimensions: Longueur 7m00, largeur 4m70, hauteur 2m70, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc et lames ajourées blanches; toiture: tôle de toiture brune.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 janvier 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Calex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction (sans modification de site) / SOYR.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1583, sise au lieu-dit Droit-du-Pré-de-Voëte, Route de Bellerive 50, 2800 Delémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Antenne existante.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 janvier 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Calex SA, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction (sans modification de site) / DELA.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 5075, sise à la rue Prés Roses 1, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAf.

Dimensions: Antennes existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 janvier 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Calex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction (sans modification de site) / DEGA.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 804, sise à la Place de la Poste 8, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CCd.

Dimensions: Antennes existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 20 janvier 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérant: Kevin Tschirren, Rue Abbé Grégoire-Joliat 7, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Stéphane Schindelholz, Chemin des Adelles 8, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement du bâtiment N° 5 existant; aménagement des combles, modification et création de plusieurs ouvertures, changement des fenêtres, suppression des volets et pose de stores à lamelles, pose d'une isolation périphérique, aménagement d'une lucarne en toiture, agrandissement de la terrasse, pose d'un store en toile et aménagement d'un local vélos sous la terrasse.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 1320, sise au lieu-dit La Claude-Chappuis, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Façades: crépi Jura, blanc cassé; toiture: tuiles terre cuite Jura, brunes; stores à lamelles: gris argenté métallisé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 20 janvier 2025.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Damvant

Requérants: Grégoire et Judith Villard, Route Principale 66, 2914 Damvant. Auteur du projet: Grégoire Villard, Route Principale 66, 2914 Damvant.

Description de l'ouvrage: Transformations et rénovations intérieures, réfection de l'ensemble de la couverture, rempl. poêles à bois par une pompe à chaleur air/eau ext., rempl. des fenêtres, réhabilitation fenêtre façade sud, agrandissement fenêtre façade est, démolition cheminée; aménagement 2 places parc et d'une barrière basse.

Cadastre: Damvant. Parcelle N° 230, sise au lieu-dit Derrière les Maisons, Route Principale 6, 2914 Damvant. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dérogation requise :
Article 18 RCC (révisé/IBUS minimum).

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Façades: panelle isolation, Isover, isolation int., maçonnerie existante, enduit mortier teinte blanche; couverture tuiles rouge brique; barrière: hauteur 0m40 en bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 20 janvier 2025.

Conseil communal.

Muriaux

Requérant: Sylvain Oppliger, Le Cerneux-Veusil 139, 2345 Le Cerneux-Veusil. Auteur du projet: Jacques Geiser, Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment N° 139A pour l'aménagement d'un couvert à machines et d'un atelier; pose de panneaux solaires en toiture; réaménagement des alentours comprenant la construction d'un nouveau mur de soutènement, la modification du terrain, l'aménagement de nouvelles places/accès en chaille et le remblayage du terrain au sud-est du bâtiment N° 139A.

Cadastre: Muriaux. Parcelle N° 376, sise à la rue Le Bas des Prés, 2345 Le Cerneux-Veusil. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 30m85, largeur 10m74, hauteur 7m18, hauteur totale 7m18.

Genre de construction: Matériaux façades: lames sapin idem bâtiment existant; toiture: couverture Eternit G.O. Koralit et panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 23 janvier 2025.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérants: Cornelia Graf-Kertesz, Tobelmühle 4, 9220 Bischofszell/TG; Hans Graf-Kertesz, Tobelmühle 4, 9220 Bischofszell/TG. Auteur du projet: Arc architecture sarl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformation du bâtiment Les Cerlatez N° 24 et transformation de son étable à chevaux (bâtiment N° 24B); construction d'une fosse à fumier, d'une place fumièrre avec murs en béton et d'une surface avec dalle en béton; renouvellement partiel de la place en groise extérieure et pose de 2 nouveaux portails avec nouvelle clôture.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 625, sise à la rue La Combe, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Inchangées.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 20 janvier 2025.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 42 du jeudi 21 novembre 2024.

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec nouveau mât, système technique et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / VIQQ + démolition du poteau d'éclairage et pose de nouveau luminaires sur le mât de télépho-

nie mobile; dimensions et genre de construction: selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 1033, sise à la rue Les Toyers, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SA.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (distance à la route communale).

Dimensions: Hauteur totale 25m00.

Le dépôt public de la demande de permis de construire, avec plans, est prolongé **jusqu'au 24 février 2025** inclusivement, pour défaut de pose de profils (gabarits).

Vicques, le 7 janvier 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste de

Chef de la police judiciaire (H/F) à 80-100%

Mission: Vous êtes en charge de diriger, gérer et administrer la police judiciaire et son activité. Vous gérez les ressources et l'organisation de la police judiciaire (personnel, finances, infrastructures, installations et matériel). Vous encadrez les collaborateurs. Vous définissez les stratégies inhérentes à la sécurité. Vous déterminez les objectifs liés à la politique criminelle et à la sécurité. Vous définissez les priorités et les mesures à prendre. Vous organisez les moyens visant à atteindre les objectifs. Vous analysez et supervisez le déroulement des processus conformément aux stratégies et aux objectifs. Vous planifiez des opérations, ordonnez et intervenez sur le terrain lors d'opérations de police importantes, urgentes ou délicates. Vous collaborez avec le Commandant de la Police cantonale jurassienne, les membres de l'Etat-major, la magistrature et les autres partenaires. Vous contrôlez et orientez les collaborateurs afin que les enquêtes soient menées avec célérité et selon les règles imposées. Vous représentez la police judiciaire et la Police cantonale. Vous siégez à l'Etat-major. Vous conduisez le groupe MPV en charge du concept de gestion cantonale des menaces et de prévention de la violence. Vous participez à des séances et groupes de travail. Vous effectuez des services de permanence.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau Master en droit ou sciences forensiques, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes incluant le brevet fédéral de policier. Le CAS pour la conduite des engagements de police à l'échelon d'officier (CAS CEP) est souhaité. Vous maîtrisez l'environnement informatique de la police et les outils spécifiques. Vous possédez un sens aigu de l'organisation. Vous accordez de l'importance au service public. Vous avez un esprit créatif, d'analyse et de synthèse et faites preuve d'initiative et de dynamisme. Vous êtes à l'aise en communication orale et avez le sens du travail en équipe. Vous avez des compétences avérées en gestion opérationnelle, organisationnelle et d'équipe. Vous faites preuve de disponibilité et de flexibilité. Le permis de conduire est vivement souhaité. Vous êtes de nationalité suisse ou au bénéfice d'un per-

mis d'établissement C. Des services de permanence et des engagements hors canton sont demandés.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur Ild / Classe 21.

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2026.

Lieu de travail : Territoire cantonal.

Contact : Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Damien Rérat, commandant, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation : 14 février 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale met au concours un poste de

Sous-officier supérieur de police judiciaire, responsable du groupe patrimoine (H/F) à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interno.

Mission : Vous êtes en charge de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution de l'observation des lois. Vous prévenez et réprimez les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Vous prenez les mesures d'urgence qui s'imposent et prêtez assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Vous assurez la protection des personnes et des biens. Vous menez des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Vous empêchez, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous menez différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Vous dirigez l'activité des collaborateurs du groupe patrimoine de la police judiciaire. Vous assurez le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous prenez et ordonnez des décisions importantes dans votre domaine d'activités. Vous analysez la situation, élaborez et définissez des stratégies et proposez des solutions de développement. Vous assumez la réalisation des objectifs. Vous effectuez des permanences.

Profil : Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier. Vous avez suivi les cours de conduite I et II (CCI et CCII), vous êtes titulaire de l'examen supérieur professionnel (EPS) et des formations spécifiques en police judiciaire, ou vous vous engagez à les suivre. Vous justifiez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Vous avez idéalement des connaissances d'une deuxième langue nationale et de l'anglais. Vous possédez le permis de conduire.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier supérieur PJ / Classe 17.

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2025.

Lieu de travail : Territoire cantonal.

Contact : Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand Schnetz, chef de la police judiciaire, téléphone 032 420 65 65.

Délai de postulation : 7 février 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une réorganisation interne, la Police cantonale met au concours un poste de

Gestionnaire de la protection civile et des abris, Commandant de l'OPC Jura (H/F) à 80-100%

Mission : Vous assurez la gestion administrative, le recensement et l'entretien des abris publics et privés, ainsi que des constructions protégées, sur l'ensemble du territoire cantonal, en lien avec la législation fédérale et cantonale. Vous assurez les fonctions et les missions de commandant de l'organisation cantonale de protection civile jurassienne (OPC Jura) en coordination avec les adjoints du chef PPS. Vous collaborez à la mise en place des infrastructures cantonales de conduite. Vous gérez l'installation des génératrices sur les mats Polycom de l'ensemble du canton.

Profil : Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor, ou d'un titre jugé équivalent, dans les domaines de l'électricité, installation de ventilation, sanitaires, etc. Vous possédez un sens avéré de l'organisation, et démontrez une faculté constante d'adaptation et de souplesse. Vous accordez de l'importance au service public. Vous avez un esprit créatif, d'analyse et de synthèse, et faites preuve d'initiative et de dynamisme. Vous êtes à l'aise avec la communication orale et avez le sens du travail en équipe. Vous avez des compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Vous faites preuve de disponibilité et de flexibilité. Vous maîtrisez l'environnement informatique et les outils spécifiques policiers. Vous possédez le permis de conduire. Vous êtes prêt à effectuer des services de permanence et des engagements hors cantons.

Fonction de référence et classe de traitement:

Technicien spécialisé I / Classe 13.

Entrée en fonction : Dès que possible.

Lieu de travail : Alle (lieu principal), engagements cantonaux, voire nationaux possibles.

Contact : Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Damien Scheder, chef PPS, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation : 14 février 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision d'un départ à la retraite, le Service de la population recherche un

Officier de l'état civil (H/F) à 90%

Mission : Vous serez en charge de: accompagner les administrés dans les étapes clés de leur parcours de vie en procédant aux enregistrements des événements liés à l'état civil de la personne: naissance, filiation, mariage, divorce, décès, etc. en application du droit fédéral et cantonal; tenir avec exactitude le registre de l'état civil; recevoir et enregistrer les déclarations prévues par la législation telles que la reconnaissance d'enfants ou le changement de sexe; établir sous sa propre responsabilité des actes d'état civil sur la base des documents enregistrés; préparer et célébrer administrativement les

mariages (parfois le samedi); collaborer avec les ambassades suisses pour les faits d'état civil étrangers.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de commerce avec une expérience professionnelle de base, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, complété par un brevet fédéral d'officier de l'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi sur une durée minimale de trois ans). Une expérience dans les domaines juridique et administratif (ex. notariat, tribunal, commune) est un avantage. Vous appréciez travailler dans un cadre réglementaire strict. Vous avez une approche pragmatique orientée solution. Vous savez prendre des décisions impactant directement la personne. Vous êtes à l'aise dans les contacts avec le public et savez gérer les situations de crise. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constitue un atout. Vous avez de l'intérêt pour les évolutions sociétales et juridiques concernant les individus (droit de la famille et filiation).

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif IIIb / Classe 11; classe 9 durant la formation, classe 11 après l'obtention du brevet fédéral d'officier de l'état civil.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2025.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Jane Pretalli, cheffe de l'Office de l'état civil, téléphone 032 420 54 62.

Délai de postulation: 14 février 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire de Haut-Plateau, le poste de

Directeur ou directrice primaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Soyhières, Mettembert, Pleigne, Movelier.

Taux d'activité: Direction: 8 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Terrier, responsable du secteur administratif au Service de l'enseignement, au 032 420 54 21.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 16 février 2025** et comporter la mention « Postulation Direction EP Haut-Plateau ».

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire de La Baroche, le poste de

Directeur ou directrice primaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Miécourt et Charmoille.

Taux d'activité: Direction: 6 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Terrier, responsable du secteur administratif au Service de l'enseignement, au 032 420 54 21.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 16 février 2025** et comporter la mention « Postulation Direction EP La Baroche ».

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les cercles scolaires primaire et secondaire des Breuleux, le poste de

Directeur ou directrice primaire et secondaire (contrat de durée indéterminée; le titulaire est candidat d'office)

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Les Breuleux.

Taux d'activité: Direction: 21 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I ou directeur-trice d'école II / Classe 17 ou classe 20 (en fonction du titre académique).

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Terrier, responsable du secteur administratif au Service de l'enseignement, au 032 420 54 21.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier

PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 16 février 2025** et comporter la mention « Postulation Direction EP/ES les Breuleux ».

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire de Boécourt, le poste de

Directeur ou directrice primaire

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor HEP; expérience professionnelle de 2-4 ans minimum; formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Boécourt.

Taux d'activité: Direction: 5 leçons hebdomadaires. Enseignement: à définir en fonction des souhaits du candidat.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école I / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Terrier, responsable du secteur administratif au Service de l'enseignement, au 032 420 54 21.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 16 février 2025** et comporter la mention « Postulation Direction EP Boécourt ».

Traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Lieux de travail: Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michaël Kohler, responsable du secteur Aide sociale au 032 420 72 72 ou par courriel à michael.kohler@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve multi-site secteur Aide sociale – Décisions », **jusqu'au 7 février 2025**.

Nous ne donnerons pas suite aux postulations ne correspondant pas au profil recherché.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.



Afin de renforcer son secteur, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve multi-site

Secteur Aide sociale – Décisions

Pour effectuer les remplacements nécessaires et renforcer les équipes.

Taux d'activité: 50%

Mission: Au sein d'une petite équipe, vous examinez les demandes d'aide financière. Vous vérifiez les informations et documents, en sollicitez ou en transmettez à diverses unités et services de l'Etat et rendez des décisions. Vous assurez le suivi des dossiers en toute autonomie, de la collecte de documents à la décision de paiement en faveur des bénéficiaires. Vous veillez en outre à une bonne communication de vos décisions tant aux partenaires qu'aux bénéficiaires. Vous assurez la formation des apprentis et des stagiaires.

En tant que collaborateur-trice multi-site, vous serez amené-e à vous déplacer sur les différents sites en fonction des différents remplacements à effectuer.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'une formation jugée équivalente, minimum 2 ans d'expérience si possible dans le domaine de l'aide sociale. Une formation de généraliste en assurances sociales est demandée ou doit être obtenue en cours d'emploi.



Rejoignez notre équipe dynamique à Saignelégier en tant que :

GESTIONNAIRE DE DOSSIERS ASSURANCE-CHÔMAGE

Votre mission

En tant que gestionnaire de dossiers, vous êtes au cœur du traitement des demandes de prestations de chômage dans le respect des processus légaux. Vous gérez les dossiers des assuré-e-s et des entreprises, assurez leur suivi et déterminez leur droit aux prestations. De plus, vous jouez un rôle clé en informant notre clientèle sur les questions d'assurance-chômage.

Votre profil

- Formation commerciale supérieure
- Bonnes connaissances du droit du travail
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Flexibilité, sens du service client et aptitude à travailler de manière autonome et en équipe
- Précision, fiabilité, sens aigu de l'organisation
- Compétences rédactionnelles et maîtrise du français

Ce que nous offrons

- Environnement de travail convivial et respectueux
- Horaire flexible pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle
- Activité intéressante et variée qui permet de s'épanouir

Pourquoi nous choisir ?

Rejoindre notre équipe, c'est intégrer une entreprise qui valorise le bien-être de ses employé-e-s et encourage le développement professionnel. Nous offrons un cadre de travail stimulant où votre contribution fait réellement la différence. Si vous êtes prêt-e à relever de nouveaux défis, nous serions ravis de vous accueillir.

Postulez dès maintenant et contribuez à notre mission d'accompagnement et de soutien de la population dans le domaine de l'assurance-chômage.

Entrée en fonction : à convenir

Délai de postulation : 3 février 2025

Renseignements : A. Mercier, 032 952 11 11

Cette offre d'emploi vous intéresse ?
Envoyez-nous votre dossier complet
uniquement en format PDF et par courriel
à rh@ecasju.ch. Retrouvez facilement l'offre
sur notre site internet



Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 336 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes ;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle ;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 14 janvier 2025.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) du Syndicat intercommunal du service des eaux du Val Terbi (SEVT)

Le règlement susmentionné, adopté par les assemblées communales des communes membres du Syndicat, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales de la République et Canton du Jura le 8 janvier 2025.

Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres.

Corban, le 20 janvier 2025.

Syndicat des eaux du Val Terbi.

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement d'organisation du Syndicat intercommunal du service des eaux du Val Terbi (SEVT)

Le règlement susmentionné, adopté par les assemblées communales des communes membres du Syndicat, a été approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 10 décembre 2024.

Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres.

Corban, le 20 janvier 2025.

Syndicat des eaux du Val Terbi.